

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Date de la convocation: 14/10/2022

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Noëlle MOULIER,

Présents : 12

Présents : Josette VARET, Denis ARNAL, Marie-Noëlle MOULIER, Michel AMOUROUX, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Adeline GUYON, Claudine LADOUX, Guillaume PRAT, Didier TOMA, Patricia GUERARD

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention: 0

Représentés :

Excusés : Andre BONHOMME, Martine BERGAUD, Alain FALIERES

Absents :

Secrétaire de séance : Alain BROUSSE

2022_048 - Objet : ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTRUCTURATION DU CAMPING MUNICIPAL DU VAL DE CERE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que compte tenu des résultats d'exploitation du camping et de l'évolution des marchés, il s'avère nécessaire d'opérer quelques travaux afin d'une part de le repositionner sur son marché, tant au niveau de ses équipements, de ses services et de son classement et d'autre part de rechercher la meilleure formule d'exploitation.

C'est pourquoi il souhaite faire réaliser une étude de faisabilité afin d'envisager les travaux à réaliser et les investissements à prévoir.

Après rencontre avec la société PROJECTIVE GROUPE, celle-ci propose à la commune une prestation pour un montant de 5 300 € HT – 6 360,00 € TTC- avec pour objectifs :

- Valider la faisabilité économique et financière du projet de restructuration du camping et aider à la définition de son repositionnement, tout en bénéficiant d'éventuelles subventions liées aux investissements immobiliers
- Positionner le camping en termes de confort, de taille et d'équipements en réponse aux attentes des marchés
- Etablir un business plan, un prévisionnel d'activités et des résultats sur ces bases stratégiques

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les propositions présentées ci-dessus

RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/10/2022 015-211501549-20221020-2022_048-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette étude

Fait à POLMINHAC, le 20 Octobre 2022
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, André BONHOMME

L'Adjoint délégué



MAIRIE POLMINHAC
15830 (Cantal)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 9 / 10 / 2022
et publié ou notifié
le 9 / 10 / 2022

RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/10/2022 015-211501549-20221020-2022_048-DE